MINISTERE DE L'ENERGIE,
DES MINES ET DES CARRIERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Arrêté N° 2026-335 /MEMC/SG/DGCM portant modification de l'arrêté n°024-0031/MEMC/SG/DGCM du 29 janvier 2024 portant octroi du permis de recherche n°3034 dénommé « BASSARE » à Monsieur DEME Wenceslas Boinzemwende « IFU : 00209232E »

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Révolution du 1er avril 2026 ;

Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-0042/PF/PRIM du 02 février 2026 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-0621/PF/PRIM/MEMC du 26 mai 2026 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;

Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MICA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ;

Vu le décret n°2025-0331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières et son modificatif le décret n°2026-0846/PF/PRIM/MEMC/MEF du 31 juillet 2026 ;

Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier ;

Vu l'arrêté n°2025-377/MEMC/SG du 27 octobre 2025 portant détermination de la nature et du volume minimum des travaux en phase de recherche ;

Vu l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;

Vu l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;

Vu l'arrêté n°024-0031/MEMC/SG/DGCM du 29 janvier 2024 portant octroi du permis de recherche n°3034 dénommé « BASSARE » à Monsieur DEME Wenceslas Boinzemwende « IFU : 00209232E » ;

Vu la demande du Camarade DEME Wenceslas Boinzemwende en date du 30 mai 2025 relative à une de régularisation de permis de recherche ;

Vu les statuts de la société BOINZEM MINING EXPLORATION COMPANY SARL en abrégé « BMEC SARL » signés en date du 07 mai 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté n°024-0031/MEMC/SG/DGCM du 29 janvier 2024 portant octroi du permis de recherche n°**3034** dénommé « **BASSARE** » à Monsieur **DEME Wenceslas Boinzemwende** « IFU : 00209232E » est modifié ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE : Monsieur DEME Wenceslas Boinzemwende, tel que mentionné aux articles 1 ;4 ;6 ;8, 9, 10 et 11 ;

LIRE : BOINZEM MINING EXPLORATION COMPANY SARL

LE RESTE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 20 OCT 2026

Yacouba Zabré GOUBA
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations :
1- ITS
1- DGC
1- DR-EMC/Nakambé
1- IDEM
1- BUMIGEB
1- DCMEF
1- SP /ITIE
1- DGD/MEF
1- DGI/MEF
3- BOINZEM MINING EXPLORATION COMPANY SARL
1-Gouvernorat/Région du Nakambé
1- Haut-commissariat/Boulgou
3- Mairie/ Tenkodogo, Garango et Bagré
1- J.O
1- Classement